CONCOURS INTERNATIONAL DE DANSE
CANNES PRESTIGE
DANSE CONTEMPORAINE
& MODERN' JAZZ
JUIN
4 et 5
2022
// Catégorie Amateur
// Catégorie Prestige (Pré-Professionnelle)
SOLOS - DUOS - GROUPES
INFORMATIONS & INSCRIPTIONS :
04 93 38 71 96
www.concourscannesprestige.com

Réglement

Le concours international de danse Cannes Prestige est créé pour permettre aux danseurs amateurs, ou Pré-Professionnels d'évaluer leur niveau technique et artistique.

Il est ouvert aux danseurs à partir de 9 ans au 1er Janvier de l'année du concours.

DATE ET LIEU DU CONCOURS

Les épreuves du concours auront lieu le Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022 à la scène 55, au 55 chemin de Faissole, 06250 Cannes-Mougin.

TARIFS PUBLIC

Adultes
PASS 1 jours 25€ PASS 2 Jours 45€

Enfants (- de 12 ans)
PASS 1 jours 15€ PASS 2 Jours 25€

PASS PROFESSEURS (à régler lors de l'inscription du ou des candidat(s)) : 20€ (les 2 jours)

L'accès au théâtre est gratuit pour les candidats participant au concours.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'inscription sera effective dès réceptions du dossier complet

Pièces à joindre :
La photocopie de la pièce d'identité, passeport ou livret de famille du candidat
Le bulletin d'inscription (1 bulletin par passage)
Le chèque d'inscription à l'ordre de S.N.C
L'attestation parentale pour les candidats mineurs
L'autorisation de prise de vue

Seuls les dossiers complets et reçus avant la date de clôture d'inscription seront pris en compte.
Les convocations seront expédiées au plus tard 15 jours avant la date du concours.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite prévue, si le concours est complet et d'en modifier le déroulement.

Chaque candidat aura la possibilité de présenter 3 passages en solo duo et groupe dans chacune des disciplines proposées en danse Contemporaine et Modern'Jazz.

TARIFS DES INSCRIPTIONS

Solo : 65€ pour 1 discipline
90€ pour 2 disciplines

Duo : 40€ par danseurs (soit 80€ pour le duo)
Groupe : 28€ par danseurs

CATÉGORIES ET MINUTAGES

SOLOS

CATÉGORIES	ÂGES	MINUTAGES
Élémentaire 1	**9-11 ans**	**1min30 (maximum)**
Élémentaire 2	**12-14 ans**	**2min (maximum)**
Supérieur 1	**15-17 ans**	**2min (maximum)**
Supérieur 2	**18 et +**	**2min (maximum)**
Prestige (Pré Pro)	**À partir de 14 ans**	**2min30 (maximum)**

DUOS

CATÉGORIES	ÂGES	MINUTAGES
Supérieur 1	**Entre 14 à 16 ans**	**2min30 (maximum)**
Supérieur 2	**Entre 16 et +**	**2min30 (maximum)**
Prestige (Pré Pro)	**À partir de 14 ans**	**2min30 (maximum)**

GROUPES

CATÉGORIES	MOYENNE D'ÂGES	MINUTAGES
Élémentaire 1	**Entre 9 à 11 ans**	**2min30 (maximum)**
Élémentaire 2	**Entre 12 à 14 ans**	**3min (maximum)**
Supérieur 1	**Entre 15 à 17 ans**	**3min (maximum)**

Supérieur 2	**18 ans et +**	**3min (maximum)**
Prestige (Pré Pro)	**À partir de 14 ans**	**3min30 (maximum)**

Une dérogation d'âge peut être accordée pour un membre d'un groupe ayant un an de moins ou plus que l'âge requis pour la catégorie.

CRITÈRES DE NOTATION

Les danseurs seront pénalisés en cas de non-respect des durées imposés.
Les danseurs semblant avoir une excellente technique et inscrits en catégorie amateurs, pourront être pénalisés et reclassés.
La notation des participants se basera sur le travail Chorégraphique, la qualité artistique du danseur ainsi que sa technique de danse en fonction de sa catégorie.

Les concurrents sont libres de saluer leur Public et Membres du jury.
Les applaudissements ne se feront qu'en fin de catégorie afin de ne pas influencer le jury.

TENUES ET ACCESSOIRES

Les tenues sont libres (costumes ou tenues de danse simple).
Les accessoires et décors sont autorisés seulement si les danseurs eux-mêmes les mettent en place et les retirent de la scène. (Le temps d'installation et de désinstallation est comptabilisé sur le temps du passage).
Les objets qui dégradent la scène pour les passages suivants sont strictement interdits et pourront pénaliser les danseurs (talc, eau, plumes, colophane,...).

RÉCOMPENSES

Tous les candidats seront appelés sur scène et recevront selon leur classement un diplôme, une médaille, une coupe ou un trophée (avec bourses, stages, gains et récompenses exclusives attribuées par le Concours Prestige)
Pour la remise des prix les candidats doivent se présenter sur scène en costume uniquement.

19 : Médaille d'Or et grand prix du jury avec félicitations
18 : Médaille d'Or avec félicitations du jury
17 : Médaille d'Or à l'unanimité du jury
16 : 1 er prix Médaille d'Or
15 : Médaille d'Argent
14 : Médaille de Bronze

MUSIQUE

Les musiques de chaque candidat devront être envoyé sur le mail suivant :
concourscannesdanseprestige@gmail.com (soit par mail ou we transfert)

Veuillez préciser dans votre mail le NOM, PRENOM, CATÉGORIE, DISCIPLINE ET TITRES de la chorégraphie. Le candidat devra le jour du concours être en possession d'une copie de sa musique sur CD ou CLÉ USB.

JURY

Le jury sera composé de 5 personnalités reconnues du monde de la danse : Monique LOUDIÈRES, Marjorie ASCIONE, Roberta FONTANA, Hervé KOUBI et Sadok KECHANA.

Monique LOUDIÈRES

Danseuse étoile de l'Opéra de Paris.
Elle danse pour Rudolf NOUREEV à la suite elle est nommée danseuse étoile par Madame Rosella HIGHTOWER EN 1982.
De 2001 à 2008 elle se voit confiée la direction artistique du Centre International Rosella HIGHTOWER.

Marjorie ASCIONE

Directrice Artistique de l'émission « La France à un Incroyable Talent »
Chorégraphe pour la comédie musicale Flashdance.
Chorégraphe du spectacle « MUGLER FOLLIES » du couturier Thierry MUGL

Roberta FONTANA

Chorégraphe et enseignante Italienne
Intervenante dans de nombreux stages et concours internationaux

Hervé KOUBI

Danseur au Centre Chorégraphique National de Nantes Claude Brumachon et Benjamin Lamarche puis au Centre Chorégraphique National de Caen avec Karine Saporta et la Compagnie Thor à Bruxelles avec Thierry Smits il créé en 2000 son projet chorégraphique.

Sadok KHECHANA

Enseignant et formateur au DE
Danseur dans la Cie Matt MATTOX
Directeur artistique du centre de formation MSBK

CAPTATION PHOTOS-VIDÉOS

Les photos et la captation vidéo sera assuré par la société « Sud Reportage ».
Les prises de vues, vidéos et photos sont strictement interdites.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- L'autorisation parentale est obligatoire pour les candidats mineurs
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudice matériel ou moral causé ou subit par les candidats durant leur participation au concours.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un candidat en cas de force majeur.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement du concours.
- Seules les personnes munies de convocations ou un Pass Professeur seront autorisés à entrer en loge.

ATTESTATION POUR MINEUR

Je soussigné……

Autorise :

Mon enfant …….
À participer au Concours International de danse Cannes Prestige qui se déroule les Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022 à la scène 55, au 55 chemin de Faissole, 06250 cannes-Mougin.
L'organisation du concours, à diffuser les photos et vidéos prises lors du concours sur Internet et/ou dans la presse.
Le(s) professeur(s) de mon enfant à prendre des décisions concernant son inscriptions.
Les organisateurs, en cas d'accident, à faire intervenir des personnes habilitées pour tous les soins médicaux.

Je déclare :

Que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse
Que les vaccins de mon enfant sont à jour
Avoir lu et accepté le règlement du concours.
À ……..

Le……..

Signature :

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné :

Nom, Prénom : .....

Demeurant : .....

Accorde à la société **SUD REPORTAGE** d'effectuer, des prises de vues photos et vidéos

à l'occasion de :

Titre de l'événement : **Concours International de Danse Cannes Prestige**

Date de l'événement : **4 et 5 juin 2022**

Nous accordons à l'organisation du **Concours International de danse Cannes Prestige** l'autorisation de diffuser les images captées de quelque nature que ce soit (Internet, réseaux sociaux, local).

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à .....Le .....

Signature des représentants légaux
Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »